

**Question / réponse n°3 & 4 du 28/04/2025**

Questions	Réponses
<p>3) - Cf. « PT-03-25_Annexe-1CCP_Programme_V2 », Confirmer que les goujons ne sont prévus qu'en liaison latéral des dallages existants</p> <p>4) Cf. « PT-03-25_Annexe-1CCP_Programme_V2 », Confirmer qu'il n'y a pas de goujons de prévu au caniveau K section 2 - Transmettre un plan général de goujonage.</p>	<p>Nous confirmons que la mise en œuvre des goujons concerne les ouvrages suivants tel que décrits et recensés dans la pièce « PT-03-25_Annexe_1_CCP_Programme_V2 » aux paragraphes , « 2.5 Dallage Béton », « 2.7 Quantités des prestations à réaliser par zone » et « 4 - Protection et raccordements aux ouvrages existants » et le plan dénommé « Ferrailage Dallage »</p> <p>Les linéaires de goujons décrits dans les paragraphes 2.7.1, 2.7.3, 2.7.4 et 2.7.6 concernent les linéaires de raccordement des dallages à réaliser sur les dallages récemment construits suivant le détail dénommé « Détail joint conjugué – Goujon » du plan « Ferrailage Dallage ». Les bords de dallage parallèles aux caniveaux seront réalisés suivant le détail dénommé « Détail bord libre » du plan « Ferrailage Dallage ».</p> <p>Pour parfaire la compréhension et la localisation des linéaires décrits dans ces paragraphes, le plan joint ci-après représente via les traits épais de couleur magenta l'ensemble des linéaires de dallage à goujonner.</p> <p>Les autres goujons à prévoir sont ceux dans les voiles de caniveaux pour raccordements aux caniveaux existants dont le nombre pourra varier en fonction de la hauteur des voiles</p> <p>Il n'y a pas de goujon à prévoir pour la section 2 du caniveau K et la section 2 du caniveau L.</p>

